

1008179601

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2010-09-21 |
| NUMERO DE DEPOT : | 81796 |
| N° GESTION : | 1997B06855 |
| N° SIREN : | 412016826 |
| DENOMINATION : | STEVANO |
| ADRESSE : | 83/85 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2010/07/19 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE |
| NATURE D'ACTE : | NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET : |

PF 13/07/2010
OC

COPIE CONFORME

SAB06855

**STEVANO**

**Société A Responsabilité Limitée**
**Au capital de 8 000 Euros**
**Siège social : 83-85, rue Saint Charles**
**75 015 PARIS**

**RCS PARIS : B 412 016 826**

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
21 SEP. 2010
N° DE DEPOT 81196

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

## DU 19 Juillet 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf Juillet à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du gérant.

Sont présents :

| | |
|---|---|
| - La SARL Groupe Textile Finance, représentée par Monsieur Walter CACACE, propriétaire de 150 parts, ci ..... | 150 parts |
| - La SARL Spadel, représentée par Madame Marie Line DELPORTE, propriétaire de 100 parts, ci..... | 100 parts |
| - Marie Line DELPORTE, propriétaire de 125 parts, ci..... | 125 parts |
| - Marc SPANO, propriétaire de 125 parts, ci..... | 125 parts |
| Total des parts présentes | 500 parts |

Soit la totalité du capital social.

M. Marc SPANO préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

– les copies des lettres de convocation;

– le rapport de la gérance ;
– le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Nomination de Commissaires aux comptes.
– Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L 221-9 du code du commerce et 12 du décret du 23/03/1967 modifié, décide de nommer pour une durée de 6 exercices :

- Monsieur Laurent BENEDICT, 7 rue Chateaubriand – 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Cabinet BENEDICT et Associés, 7 rue Châteaubriant- 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents.

**LES ASSOCIES** **LA GERANCE**